

Séance du 6 octobre 2014

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER.
Madame Corinne PIQUARD est nommée secrétaire de séance

Début de séance : 20h30

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2014 : unanimité

Ordre du jour :

- 1/ vente de l'ancien tracteur-tondeuse
 - 2/ taxe affouage 2014
 - 3/ taxe assainissement 2014
 - 4/ CAGB et transfert de pouvoirs de police
 - 5/ Contrat emploi saisonnier
- Questions diverses

Compte-tenu du délai de convocation, Monsieur le Maire demande de voter pour ou contre la tenue de cette séance

1/ vente de l'ancien tracteur tondeuse

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le tracteur-tondeuse a été mis en vente au plus offrant. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide du montant de la transaction, 1500 € (mille cinq cents euros) TTC, et décide d'ouvrir des crédits du même montant au compte R024 pour permettre les écritures comptables de la cession

Pour : 11/11

2/ taxe affouage 2014

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant de l'affouage 2014 à 105 € et approuve le règlement qui sera joint lors du tirage des lots à chaque affouagiste.

Pour : 11/11

3/ taxe assainissement 2014

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, fixe la taxe Assainissement 2014 comme suit :

Part fixe : 20 € par logement

Part variable : 0.74 € par m³ d'eau consommé

Pour : 11/11

4/ CAGB et transfert de pouvoirs de police

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la commune transfère au Grand Besançon les pouvoirs de police pour la gestion des Ordures ménagères et l'accueil des gens du voyage, les autres pouvoirs restant de la compétence du maire.

(Autorisation de stationnement des taxis, circulation et stationnement, habitat)

Pour : 11/11

5/ contrat emploi saisonnier

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la reconduction pour un mois supplémentaire du contrat saisonnier de Monsieur Lothain SEHIER, soit jusqu'au 30 novembre 2014.

Pour : 10 abstention : 1

6/ changement de la porte d'entrée du bâtiment mairie : devis

Monsieur le Maire rappelle les faits : la société choisie n'ayant pas respecté les règles de l'art lors de la pose de la porte d'entrée du bâtiment mairie, il a été demandé conseil auprès du service compétent de la CAGB ; une expertise effectuée et deux courriers envoyés en recommandé avec accusé de réception à la société Agencement Comtois, courrier restés sans réponse, permettent à la commune de procéder à une nouvelle consultation de trois prestataires et de déposer la porte (laissée à disposition du fournisseur) sans autre formalité. Les devis comprennent deux portes d'entrée dont une avec poignée anti panique :

TRYBA : ne s'engage pas sur le cahier des charges

ART FERMETURES 7 916.67 € HT

Fermeture SOCIÈ 5 743.96 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la société Fermetures SOCIE et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Pour : 11/11

Informations

Repas des aînés : A partir de cette année, l'âge des bénéficiaires passe à 70 ans au lieu de 65 ans.

Périscolaire : vu le peu d'effectifs constaté le mercredi après-midi, le périscolaire ne proposera plus d'accueil le mercredi après-midi. Date définie par les Francas de Mamirolle.

Fin de la séance : 21h15

Vu pour être affiché le 10 octobre 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER